



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stations locales de FIP

Question écrite n° 24680

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme attire l'attention de M. le ministre de la culture sur le projet « Radio France 2022 » qui planifie la suppression des équipes locales de la radio FIP à Bordeaux, Nantes et Strasbourg. Pourtant, la radio FIP, et ses antennes locales sont plébiscitées par les Français : près de 50 000 personnes ont signé la pétition « #Fip Toujours ». La réponse apportée aux questions posées par d'autres députés de Gironde au sujet de FIP ne répond pas à la demande des auditeurs et acteurs locaux. Les Girondins, Nantais et Strasbourgeois apprécient FIP pour sa programmation musicale, certes, mais également pour les invitations et informations pertinentes sur la vie culturelle et associative locale. Ce sont ces 800 annonces mensuelles sur les concerts, expositions et sorties, recommandés par les équipes locales qui connaissent parfaitement le paysage culturel, et réalisés lors des décrochages locaux de FIP qui donne à FIP une vraie valeur ajoutée par rapport à des plateformes de diffusion de musique en ligne. Permettre à tous les Français d'écouter FIP sur les postes de radio équipés pour la radio numérique terrestre (DAB+) est une bonne chose, mais elle n'exclue pas la possibilité de faire des décrochages locaux. Le réseau DAB+ est en effet conçu de manière à émettre nationalement, mais également dans des zones plus délimitées. Pour la Gironde par exemple, 3 zones (Bordeaux, Arcachon et Bordeaux élargi) sont actuellement proposées pour le réseau DAB+. Enfin, pour pouvoir écouter la radio *via* le réseau DAB+, il faudra avoir un poste de radio spécifiquement équipé, ce qui sera loin d'être le cas de la population française pour fin juin 2020. Il lui demande donc s'il compte prendre en compte cette possibilité de zonage dans la diffusion de FIP au plan national avec la radio numérique terrestre afin de préserver, voire de développer les stations locales de FIP, et si au vu du faible équipement des ménages de postes équipés en DAB+, il compte laisser perdurer les antennes locales de FIP diffusées sur la bande FM au-delà du 30 juin 2020.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture tient, en premier lieu, à rappeler son attachement à FIP, une antenne singulière dans le paysage radiophonique, qui se caractérise par sa diversité musicale et son éclectisme. Il tient ensuite à préciser que le Gouvernement a demandé au Conseil supérieur de l'audiovisuel, en application de l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, l'attribution à titre prioritaire du droit d'usage de la ressource radioélectrique à Radio France pour la diffusion du programme de FIP dans l'Hexagone en radio numérique terrestre (selon la norme DAB+). Cette nouvelle technologie offre une opportunité inédite de diffuser FIP à l'échelle nationale, au moment où, plus que jamais, la station doit affirmer sa place unique dans l'écosystème musical, tant en diffusion linéaire que numérique, et cela notamment face à la concurrence des plateformes de musique en ligne. Ce changement d'échelle de diffusion a conduit la direction de la société à repenser l'antenne de FIP, organisée jusqu'à présent autour de décrochages régionaux. Radio France prévoit de nommer des délégués musicaux à Nantes, Bordeaux, Strasbourg et Lyon, chargés notamment de suivre la vie musicale et culturelle sur tout le territoire et de repérer les artistes et manifestations qui nourriront l'antenne nationale de FIP. La nouvelle organisation de la chaîne ne remettra donc pas en cause le rôle majeur qu'elle joue dans la mise en valeur de la richesse de la vie musicale locale. Comme le prévoit le projet stratégique du groupe qui réaffirme, et cela de manière générale, la place incontournable de la musique à Radio France, la

singularité de FIP sera confortée. Elle s'affirmera toujours comme une antenne exclusive de par la diffusion des titres qu'elle propose, prescriptrice grâce aux nouveautés, indépendante pour sa capacité à mettre en valeur des artistes produits par des labels indépendants et enfin défricheuse par le biais des partenariats qu'elle entretient sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24680

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 février 2020

Question publiée au JO le : [26 novembre 2019](#), page 10219

Réponse publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2983